

Date de Convocation : 12 mai 2026

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

Le 18 mai 2026, à 20 h30, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Mme GOURIELLEC Christine, Maire.

Élus présents : Christine GOURIELLEC, Cindy BERCHER, Arnaud BREUIL, Jean-Michel BRUNEAU, Stéphane CHAMPION, Gérald COUEILLE, Monique DELAPLANCHE, Aurélien DESJOURS, Suzanne GUERTON, Murielle GUYARD, Eloane LE CORNEC, Alexandra PERRIN, Jean-Philippe WELLEMANN

Élus absents et représentés : Martial GUYARD par Murielle GUYARD,
Aurélien JOUIN par Christine GOURIELLEC.

Élus complémentaires présents : Aline BRIANÇON, Victor BRIANÇON

Madame la Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Monsieur Gérald COUEILLE en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 13 avril 2026

Le compte-rendu de la séance du 13 avril est approuvé à l'unanimité.

3. Information : présentation du plan d'aménagement du cimetière municipal

Préambule : Madame la Maire expose les faits.

Le cimetière communal connaît aujourd'hui plusieurs difficultés liées notamment au plan d'occupation des emplacements, à son organisation et à la gestion des concessions. Afin d'assurer un suivi plus rigoureux, plus moderne et conforme à la réglementation, il est apparu nécessaire de faire réaliser un diagnostic afin de remédier aux difficultés actuelles. L'objectif étant d'établir un état précis des emplacements et des concessions existantes, d'identifier les éventuelles incohérences dans le plan, de mettre à jour les données administratives et, enfin, de pouvoir anticiper les besoins futurs en matière d'aménagement et de gestion funéraire.

Pour ce faire, Madame la Maire et la commission Cimetière ont décidé de faire appel à un architecte de Dancourt, Monsieur Lilian LUCAS BIER, qui a proposé ses services pour aider la municipalité à revoir le plan des emplacements et améliorer l'organisation générale du cimetière.

Parallèlement, il a été demandé à Juliette NAUDIN, étudiante en programmation web à l'université de Poitiers, actuellement en stage à la Mairie de Senantes, de travailler sur la

création d'un outil informatique pour le suivi administratif des ventes d'emplacements des concessions, qu'il appartient à la secrétaire de Mairie de maintenir à niveau.

Présentation par Juliette NAUDIN :

L'intéressée indique qu'elle a procédé à la saisie de l'ensemble des données retrouvées dans des archives papiers conservées à la Mairie et qu'elle a développé un outil de gestion et de recherche des concessions vendues/occupées, vendues/non occupées et libres. La recherche peut s'effectuer à partir de plusieurs entrées (emplacement, concession, sépulture, identité, etc.).

Le formulaire permet également d'intégrer des commentaires libres.

Il sera également possible d'effectuer des requêtes (exemple : extraction de la liste des concessions arrivées à terme).

Sur le plan technique, le fichier est développé en HTML. Une version de sauvegarde en format Excel est prévue.

Présentation par Lilian LUCAS BIERES (société INVENIRE) :

Monsieur LUCAS BIERES présente son diagnostic et précise que celui-ci permettra surtout de servir d'orientation au Conseil municipal pour les années à venir (**l'ensemble du document est annexé à la fin du présent compte-rendu**).

Madame la Maire remercie les deux intervenants et espère que la mise en place du logiciel de gestion des concessions associée à ce diagnostic permettront d'apporter une solution attendue, rapide et durable.

Madame la Maire indique que toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour, à l'exception du renouvellement du contrat de travail de l'employé communal, ont fait l'objet d'une pré-instruction par la commission Urbanisme et/ou la commission Cimetière (selon le besoin).

4. Délibération : travaux voirie – 19 rue de la Butte Rossignol (Le Coudray)

Madame la Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de voirie (pose de caniveaux, terrassement, puisard et regard au niveau du 19 rue de la Butte Rossignol, hameau du Coudray. Ces travaux ont été jugés prioritaires compte-tenu des inondations provoquées lors de fortes pluies, empêchant la pose du portail des nouveaux riverains.

Après accord du Conseil départemental le 5 mai 2026, ces travaux pourront bénéficier de la subvention initialement prévue pour d'autres travaux de même type, qui avaient été envisagés au niveau du n°7 de la même rue. Ceux-ci seront reportés sur l'année 2027.

La réalisation a été confiée à la société TP28

Le coût est estimé à : 9 082 € HT

La subvention du Fond département d'investissement (FDI) est de : 4 541 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

5. Délibération : travaux voirie – Place des Carnutes (Senantes)

Madame la Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de chaussée et le traitement des nids de poules sur la place des Carnutes (Senantes).

La réalisation a été confiée à l'entreprise TP28

Le coût est estimé à : 5 994 € HT

La subvention du Fond département d'investissement (FDI) est de : 2 997 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le projet de travaux**
- **Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

6. Délibération : travaux voirie – rue de la Maltorne (Dancourt)

Madame la Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de pose de caniveaux sur une longueur de 161 m afin de canaliser le ruissellement le long du centre équestre Senantes en Selle, et ce, jusqu'au raccordement de l'existant, près du carrefour du monument aux Morts.

La réalisation est confiée à l'entreprise TP28

Le coût est estimé à : 22 330 € HT

La subvention du Fond département d'investissement (FDI) est de : 11 358 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le projet de travaux**
- **Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

7. Délibération : travaux voirie – 18 rue de la Pompe (Chenicourt)

Madame la Maire expose la nécessité de répondre à la demande des riverains du 18 rue de la Pompe : pose de caniveaux sur une longueur de 35 m et puisard avec reprise de l'enrobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de prendre rendez-vous avec Madame la Maire de Saint-Lucien afin de s'assurer que les travaux envisagés n'engendreront pas d'incidence de ruissèlement sur la commune voisine. Il est donc décidé de surseoir au vote.

8. Délibération : cimetière – étude (diagnostic et plan)

Madame la Maire expose la nécessité pour la commune de réaliser une étude afin de pouvoir remédier rapidement aux difficultés rencontrées actuellement sur la gestion et l'organisation des ventes de concessions au cimetière de Senantes. Voir Point 3 du présent CR.

La réalisation est confiée à l'entreprise INVENIRE, située à Dancourt.

Le coût est estimé à : 1 350 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'étude
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

9. Délibération : court de tennis (Dancourt)

Madame la Maire rappelle que le court de tennis est géré par l'association du Tennis de la Maltorne et que le terrain appartient à la commune, qui se doit de l'entretenir. Elle expose la nécessité de réagréer le revêtement en raison de l'apparition de fissures.

La réalisation est confiée à l'entreprise TECHNICOURT, située à Rambouillet.

Le coût est estimé à : 7 579,36 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 14 (Monsieur Arnaud BREUIL n'a pas pris part au vote en raison de son appartenance au bureau de l'Association du Tennis de la Maltorne).

Délibération adoptée.

10. Délibération : terrain de pétanque - Création (Dancourt)

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal, dans sa profession de foi, s'est engagé à proposer des espaces de loisirs. Il est donc proposé d'inscrire au budget 2026 la réalisation d'un double terrain de pétanque, proche de la Mairie. Sa réalisation devrait intervenir avant l'été prochain.

La réalisation est confiée à l'entreprise DOUAY PAYSAGE.

Le coût est estimé à : 5 275 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de réalisation d'un terrain de pétanque
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

11. Délibération : sécurité des bâtiments communaux – alarme mairie et atelier (Dancourt)

Madame la Maire expose la nécessité de sécuriser les bâtiments communaux (notamment les bureaux de la secrétaire de Mairie et de la Maire, et l'atelier communal), en installant un système d'alarme anti-intrusion.

La réalisation est confiée à l'entreprise AS2B.

Le coût est estimé à : 3 316 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux de sécurisation des bâtiments communaux
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée.

12. Délibération : bâtiments communaux - Gouttières (Dancourt)

Madame la Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des gouttières du bâtiment de la Mairie. Les gouttières de la mairie présentent aujourd'hui plusieurs signes d'usure qui entraînent à certains endroits des fuites et des infiltrations.

La réalisation est confiée à l'entreprise PASCAL COUVERTURE.

Le coût est estimé à : 6 230,20 € HT

La subvention du Fond département d'investissement (FDI) est de : 1 569 € HT. D'autres dotations sont attendues sous réserve d'un retour favorable du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux de réfection des gouttières des bâtiments communaux
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée

13. Délibération : évolution du logiciel informatique Berger-Levrault et décision modificative relative au transfert de crédits de la section Fonctionnement (617) vers la section Investissement (2150)

Madame la Maire expose la nécessité de faire évoluer l'outil de gestion informatique Berger-Levrault, actuellement utilisé par la secrétaire de Mairie, pour effectuer certaines tâches technico-administratives. L'évolution informatique proposée par Berger-Levrault, appelée WeMagnus, permettra de regrouper l'ensemble des principales fonctions administratives exigées, d'assurer les mises à jour des textes réglementaires auxquels la Mairie doit faire référence, de moderniser les procédures et leur transmission auprès des différents services de l'Etat, et d'intégrer des mécanismes renforcés de cybersécurité.

Le coût annuel est estimé à : 4 670 € HT (le coût annuel de la version ancienne était de 3 600 € HT mais n'intégrait pas les mécanismes de stockage des données et la cybersécurité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en place de l'évolution du logiciel informatique WeMagnus de Berger-Levrault
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- Autorise Madame la Maire à effectuer un virement de crédits du compte 617 de la section de Fonctionnement vers le compte 2150 de la section d'Investissement

Résultat du vote

Pour : 14

Abstention : 1 (Cindy Bercher)

Délibération adoptée

14. Délibération : renouvellement du contrat de travail de l'employé communal

Madame la Maire expose la nécessité de procéder au renouvellement du contrat de travail de l'employé communal, Monsieur Ludovic BINOIS, du 1^{er} juillet au 31 août 2026 (indice majoré : 366). Parallèlement, un courrier a été adressé à l'employé communal titulaire du poste, Monsieur Matthieu LOZACH, lui demandant ses intentions quant à l'arrêt ou la poursuite de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Madame la Maire propose d'accorder une augmentation de 35 € brut de l'indemnité (IFSE) à Monsieur BINOIS, ce qui la porte à 100 € au lieu de 65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le renouvellement du contrat de travail de l'employé communal**
- **Approuve l'augmentation de l'IFSE**
- **Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée

15. Délibération : commissaires pour la Commission communale des Impôts directs

Madame la Maire expose l'obligation de procéder à la constitution de la Commission communale des Impôts Directs (CCID), conformément au Code général des Impôts, qui prévoit l'institution de cette commission dans chaque commune. La liste doit comporter 24 noms pour une commune de moins de 2 000 habitants, avec 12 titulaires potentiels et 12 suppléants potentiels. Cette liste servira à la DGFiP pour désigner, parmi ces 24 noms, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires délégués participent aux travaux de la CCID en apportant leur connaissance du territoire et en formulant des avis consultatifs sur l'évaluation des biens et les bases d'imposition locales.

Madame la Maire procède à la lecture des noms recueillis sur la base du volontariat :

Titulaires potentiels

Lilian LUCAS-BIERS
Delphine DESJOURS
Philippe BRIANÇON
Roger DAUFFAY
Marie-France BRIANCON
Sébastien PERRIN
Marie PERERA
Hubert LOUIS
Mickael GOUJEON
Karine KREJEZY
Pascal LEMOINE
Claire GEFFROY

Suppléants potentiels

Mathias RIEPL
Michèle COUEILLE
Sébastien PERRIN
Jean-Marc TOUCHARD
Francis GUYARD
Mickael GOUJEON
Bertrand GONSOLIN
Dominique LAFOSSE
Lilian LUCAS BIER
Hubert LOUIS
Philippe BRIANCON
Roger DAUFFAY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la constitution de la Commission communale des Impôts directs (CCID)**
- **Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Résultat du vote

Pour : 14

Abstention : 1 (Cindy Bercher)

Délibération adoptée

16. Information : festivités des 13 et 14 juillet 2026

Madame la Maire informe sur l'avancement des préparatifs des festivités des 13 et 14 juillet.

Estimation des dépenses :

- Feu d'artifice : 1 500 €
- Restauration : 2 000 € (avec le dessert)
- Gerbe : 60 €
- Barre son avec micro et déclaration SACEM : 450 €

17. Information : sécurisation de l'ancienne station de pompage près de la chapelle

Madame la Maire s'est rendue avec MM. Jean-Michel BRUNEAU et Martial GUYARD, sur l'ancienne station de pompage située près de la chapelle Sainte-Geneviève, en vue d'estimer les mesures à mettre en place pour nettoyer et sécuriser ce lieu.

18. Information : reprise du nom de domaine *senantes.fr* par OVH

Madame la Maire rappelle que depuis le début du mandat, avec l'aide de M. Jean-Philippe WELLEMANN, des démarches ont été entreprises pour mettre à niveau le nom de domaine (adresse mail de la mairie). L'adresse mail qui s'affichera lors de l'envoi d'e-mail par la secrétaire de Mairie sera : mairie@senantes28210.fr et non plus *cloud*

19. Questions diverses

Madame la Maire reste en attente d'informations concernant l'entretien des trognes afin de solliciter une aide auprès du Fonds Vert (Le Fonds vert soutient les élus locaux pour concevoir et financer des projets liés à la transition écologique des territoires).

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante.

Signature du secrétaire de séance, Gérard COUEILLE

Signature de la Maire, Christine GOURIELLEC

CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES
DIAGNOSTIC & ORIENTATION

Maitrise d'ouvrage
Mairie de Senantes

DIAGNOSTIC

- Cadre réglementaire
A. Analyse capacitaire
B. Gestion de l'eau
C. Accessibilité et Mobilité Réduite (PMR)
D. Gestion des Véhicules et Accès
E. Gestion des Déchets
F. Gestion de la Végétation et Zéro Phyto
H. Gestion des Concessions et Espace Cinéraire
I. Équipements, Services et Obligations Légales

- Page 2-10
Page 2
Page 3-4
Page 5
Page 6
Page 7
Page 7
Page 8
Page 9-10
Page 10

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

- A. Analyse capacitaire
B. Gestion de l'eau
C. Accessibilité et Mobilité Réduite (PMR)
D. Gestion des Véhicules et Accès
E. Gestion des Déchets
F. Gestion de la Végétation et Zéro Phyto
H. Gestion des Concessions et Espace Cinéraire
I. Équipements, Services et Obligations Légales

- Page 11-17
Page 11
Page 11
Page 12
Page 13
Page 13
Page 14-15
Page 16
Page 17

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Page 18



ANNEXE -1-



DIAGNOSTIC

Cadre Réglementaire

Le cimetière de Senantes est un Établissement Recevant du Public (ERP) de 5eme catégorie. À ce titre, il est soumis à deux obligations légales principales qui redéfinissent sa gestion et son aménagement :

Accessibilité universelle : Édictée par la loi du 11 février 2005, elle vise à garantir à toute personne, quel que soit son handicap (moteur, visuel, auditif ou cognitif), l'accès aux sépultures et aux équipements communs en toute autonomie. Les caractéristiques techniques des cheminements doivent être conformes à l'arrêté du 15 janvier 2007 (modifié en 2012).

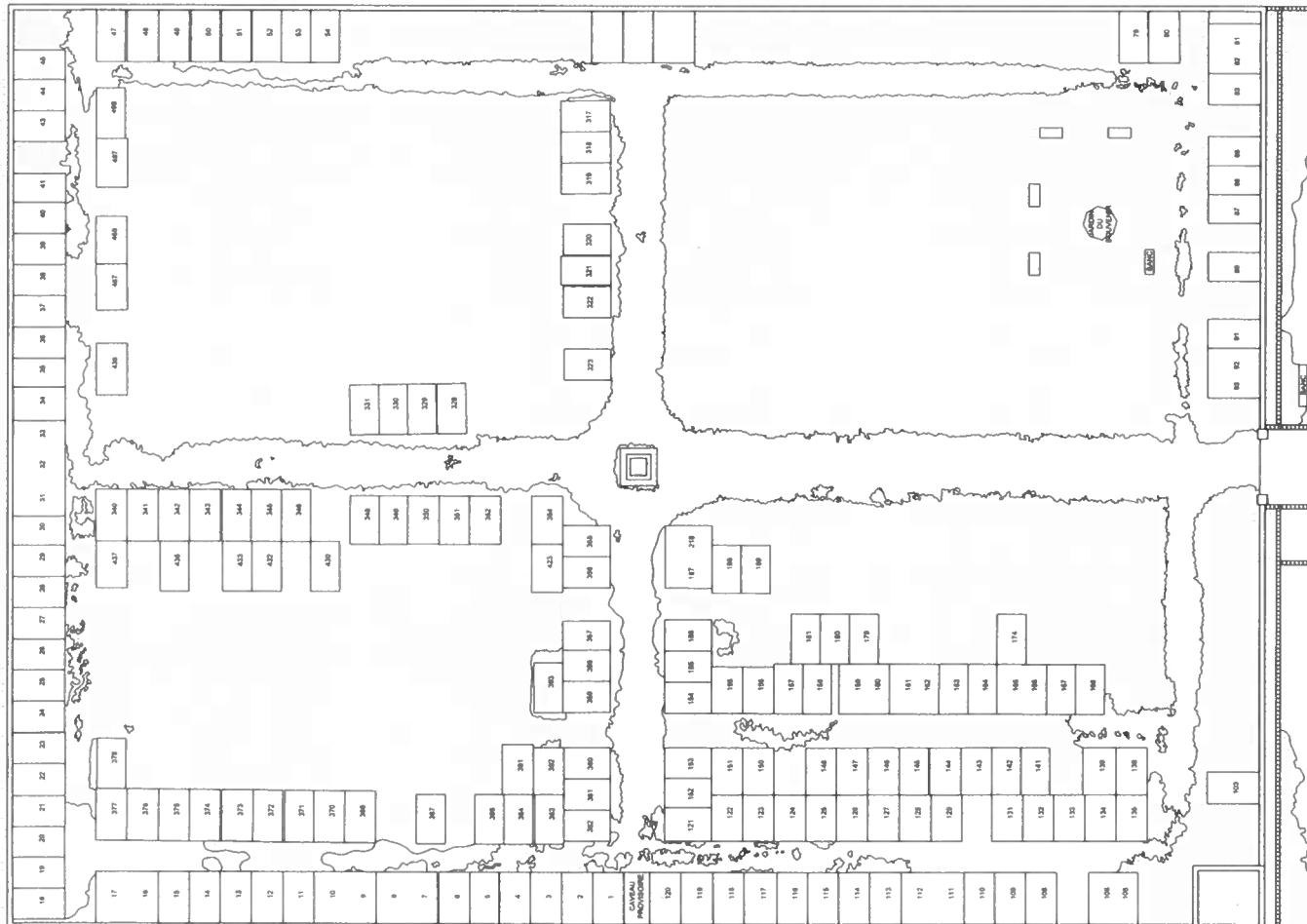
Transition vers Zéro Phyto : Depuis le 1er juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (comme le glyphosate) est interdite dans les cimetières (arrêté du 15 janvier 2021). Cette législation nécessite d'évoluer vers un modèle de « cimetière paysager » en modifiant radicalement les modes de gestion et l'esthétique du lieu.

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maitrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Diagnostic Cadre réglementaire	Page 2/18
-------------------------------	-----------------------------------	--	--	---	--------------

DIAGNOSTIC

A. Analyse capacitaire

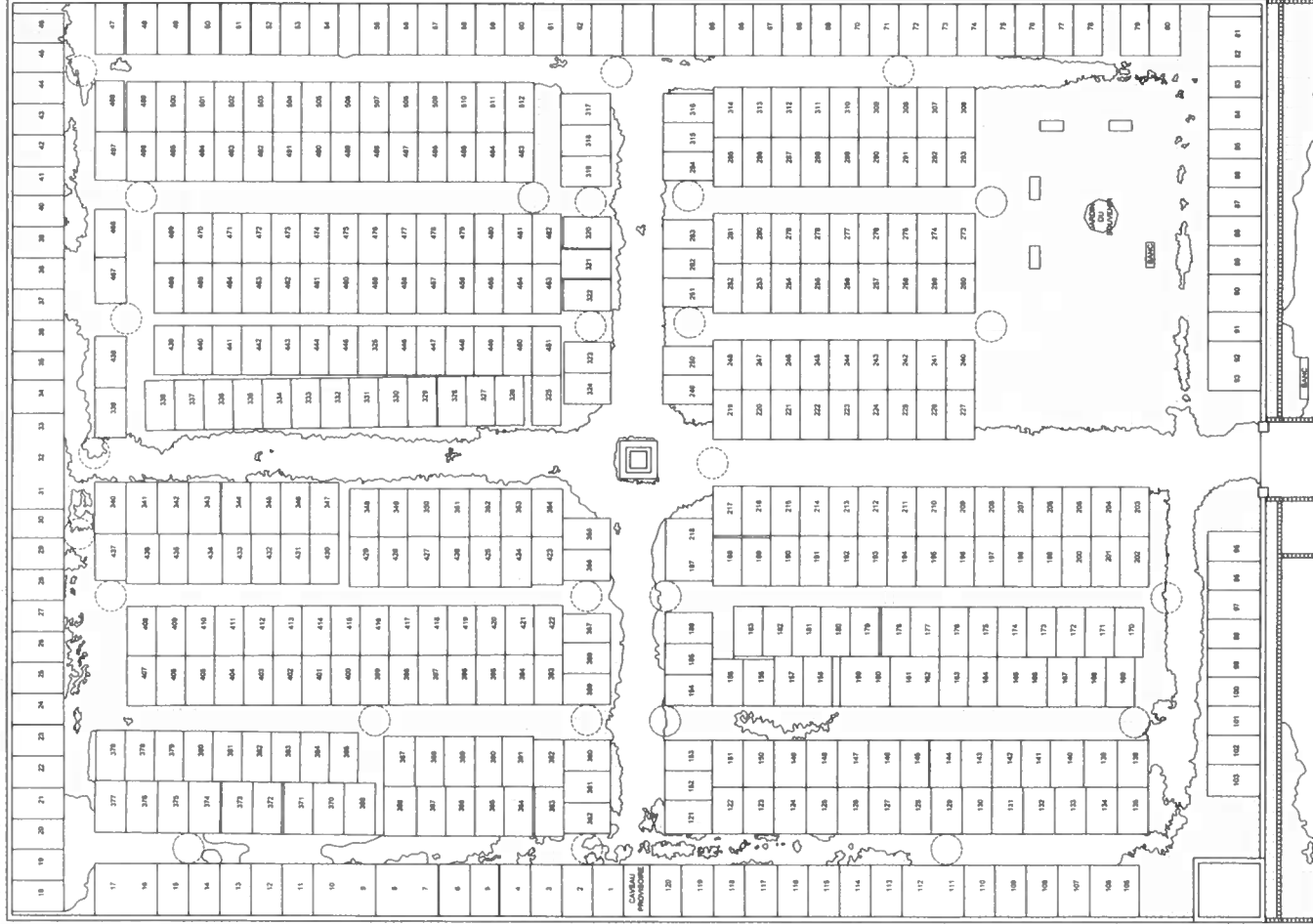
Dans son état actuel, le cimetière comprend 193 concessions vendues et occupées, une vingtaine de concessions sont vendues et inoccupées et une possibilité de proposer à la concession environ 260 parcelles soit un total de 570 concessions. Ce chiffre est réduit par la présence de la zone cinéraire. Dans cet espace, les columbariums disposent d'une capacité d'accueil de 12 cases avec uniquement 4 cases occupées.



DIAGNOSTIC

A. Analyse capacitaire

Cependant, une grande différence existe entre le plan des concessions visibles en mairie issue du plan de construction du cimetière avec le plan projeté en l'état de cette future réalité. Cette projection conduit à se poser la pertinence du nombre de concessions proposées, incompatibles avec les réalités réglementaires et d'usage du cimetière.





Absence de récupération des eaux pluviales



Identification du point d'eau difficile



Bonne perméabilité générale avec l'absence de revêtement étanche

DIAGNOSTIC

B. Gestion de l'Eau

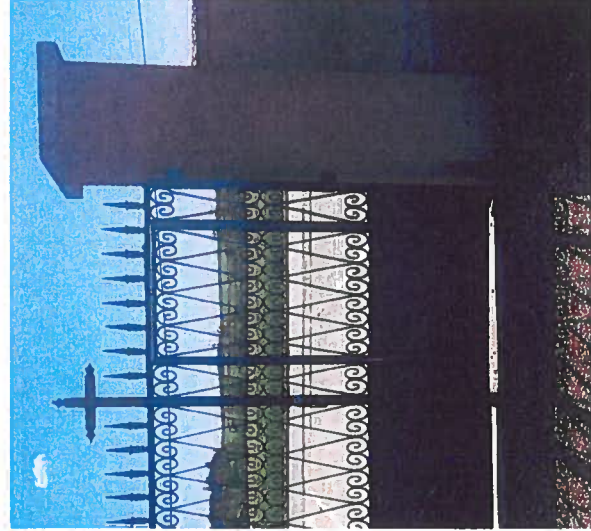
Absence de récupération des eaux pluviales : Le bâtiment de rangement ne possède pas de gouttière, ce qui peut entraîner à long terme des problèmes d'infiltration, menaçant l'intégrité des fondations et accélérant la dégradation des murs.

Perméabilité générale satisfaisante : Hormis le bâtiment, le reste du cimetière ne présente pas de problèmes de drainage, grâce à la perméabilité de l'ensemble des surfaces.

Identification du point d'eau : Le point d'eau actuel est mal signalé et peu accessible depuis l'entrée, ce qui complique son utilisation par les usagers non familiers avec les lieux.



Allées principales en gravier peu praticable



Présence d'une lisse en bas de vantail piéton

Stationnement et accès au cimetière bien réalisé avec un élément de confort présent



DIAGNOSTIC

C. Accessibilité et Mobilité Réduite (PMR)

Le cimetière est considéré comme un Établissement Recevant du Public (ERP) de 5e catégorie, imposant le respect des normes d'accessibilité.

Stationnement PMR conforme : Une place de stationnement PMR est présente sur le parking. Elle est de plain-pied avec le cheminement d'accès et dotée d'un revêtement en béton désactivé, avec une signalisation horizontale et verticale adéquate. L'accès entre cette place et l'entrée est sécurisé par le même revêtement.

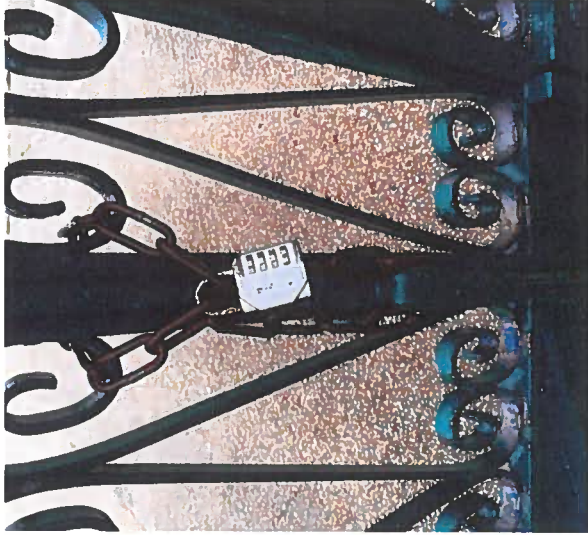
Difficultés d'accès via le portillon : Si seule la porte piéton est ouverte, l'accès est impossible pour un fauteuil roulant. De plus, la présence d'une lisse en partie basse représente un danger pour les personnes mal ou non-voyantes (obstacle pour les cannes ou les roues).

Inaccessibilité des allées intérieures :

- Le revêtement des allées principales est constitué de gravier "roulé", un matériau meuble et non stabilisé qui entrave la progression des fauteuils roulants et rend la marche difficile.
- Les allées secondaires sont soit engazonnées (avec végétation diverse), soit recouvertes de graviers épars. La planéité n'est pas garantie.
- Conformément à la réglementation, le sol doit être stable, non meuble et non glissant.

Signalisation des obstacles et contraste visuel : Les obstacles (poteaux, bornes de fontaine) ne sont pas correctement signalés pour les personnes malvoyantes. L'arrêté de 2007 impose une partie contrastée visuellement (10 cm de hauteur) située entre 1,20 m et 1,40 m du sol ou en partie sommitale sur le mobilier urbain.

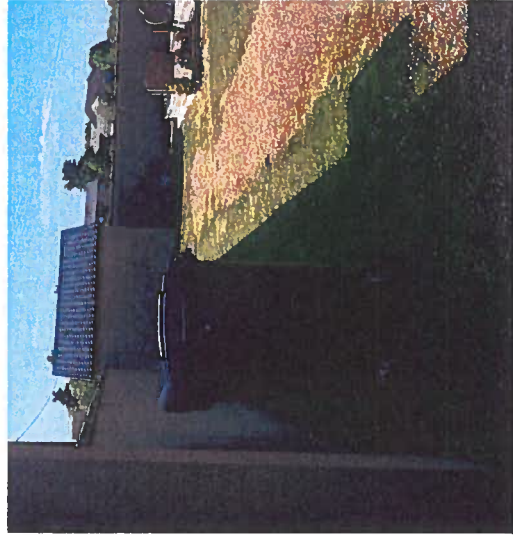
Confort : Il n'y a pas de possibilité de s'asseoir dans l'enceinte du cimetière, hormis au jardin du souvenir et à l'extérieur.



Cadenas avec code et non clé



Traces visibles du passage de véhicule sur l'herbe



Un seul bac de déchets présents sur de l'herbe

DIAGNOSTIC

D. Gestion des Véhicules et Accès

Non-respect du règlement : Le portail d'entrée est sécurisé par un cadenas à code, permettant aux entreprises d'accéder au site sans avoir à solliciter la clé auprès de la mairie, contrairement au règlement municipal en vigueur. Il n'y a pas de vérification par un agent ou un élu.

Dégradation des allées : L'allée principale en gravier est dépourvue de bordure, ce qui conduit à une mauvaise tenue et une déstructuration du cheminement.

Non-respect des règles de circulation : Des véhicules d'entreprises circulent sur les pelouses, en infraction avec le règlement du cimetière.

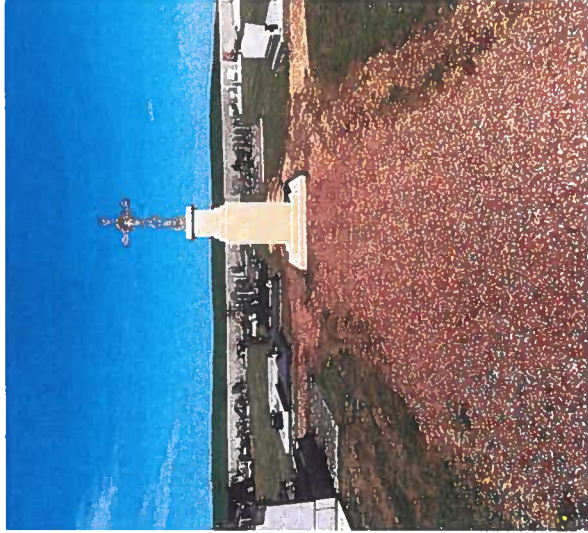
Manque d'information : Aucun règlement intérieur n'est affiché dans le cimetière. De même, aucun plan de repérage des tombes n'est mis à disposition des usagers.

E. Gestion des Déchets

Collecte et tri limités : Un seul bac est disponible pour l'ensemble des déchets du cimetière, ne permettant pas le tri sélectif (plastiques, terre/végétaux, gravats).

Accès difficile à la zone de déchets : Le bac est disposé sur une surface enherbée, rendant l'accès difficile, voire impraticable (boueux), lorsque le sol est humide.

invenire Architecte 1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Diagnostic Gestion des Véhicules / Accès - des Déchets	Page 7/18
--	--	--	--	--------------



Envahissement végétal des allées



Envahissement végétal des allées

Mousses sur chaperon



Fissures visibles sur bâtiment de rangement



DIAGNOSTIC

F. Gestion de la Végétation et Zéro Phyto

Application de la loi 2022 : L'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du cimetière est désormais interdite. L'objectif est une transition vers un «cimetière-jardin».

Envahissement végétal : La végétation spontanée est très présente sur les allées en gravier. L'absence de bordure et de géotextile sous l'allée principale favorise le développement des «mauvaises herbes». Les allées secondaires enherbées sont également très colonisées, tout comme les espaces entre les concessions.

G. État du Bâti et de l'Enceinte

État des murs de clôture : L'enceinte présente une hauteur satisfaisante, des mousses s'installent sur le chaperon.

Fissures visibles sur le bâtiment de rangement : Nécessité de vérifier plus en détails et depuis l'intérieur la nature de ces fissures (possibilité uniquement esthétique sur l'enduît)

DIAGNOSTIC

H. Gestion des Concessions et Espace Cinéraire

Disparité des dimensions : Il existe une très grande disparité dans les dimensions des fosses pour les «tombes simples» (plusieurs tailles différentes) visible dans le plan .

Non-conformité réglementaire : Le règlement prévoit une concession de 2 m², alors que la réalité des ouvrages construits nécessite un minimum de 3 m² pour refléter l'emprise réelle.

Espace inter tombe : Selon l'article L2223-4 du CGCT, les fosses doivent être distantes les unes des autres de 30 à 40 centimètres sur les côtés, et de 30 à 50 centimètres à la tête et aux pieds, tandis que l'art. L. 2223-13 du CGCT dispose, en son dernier alinéa, que : «Le terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour des concessions de terrains mentionnés ci-dessus est fourni par la commune.». Dans le cimetière, l'espace inter tombe est souvent conforme sur les côtés si l'on prend en compte l'espace entre monument funéraire et non entre concession. Cependant, en tête il n'y a aucun espace dans la très grande majorité des cas relevés. Une disposition prise par la Cour administrative d'appel de Marseille le 2 juin 2008, n° 07MA01011 précise ceci : «il résulte de ces dispositions qu'un passage d'une largeur minimum réglementaire doit être ménagé entre les tombes ou les concessions ; que ces espaces inter tombes ou inter concessions font partie du domaine public communal et sont insusceptibles de droits privatifs ; qu'il appartient au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police des cimetières, d'empêcher tout empiètement sur ces espaces.»

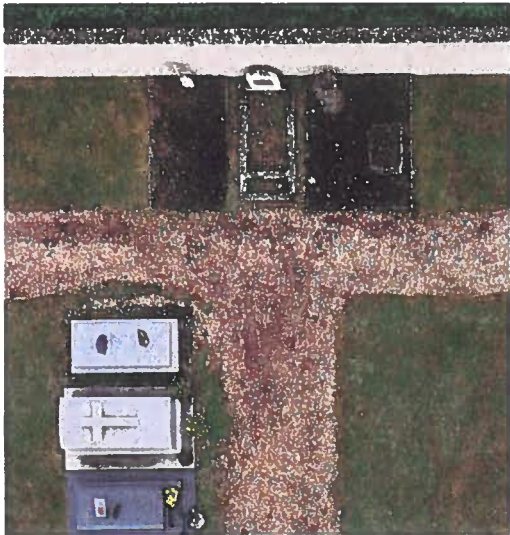
	env. 1.40x2.25m		env. 1.50x2.40m
	env. 1.40x2.30m		env. 1.50x2.50m
	env. 1.40x2.40m		env. 1.60x2.25m
	env. 1.40x2.50m		env. 1.60x2.50m
	env. 1.50x2.25m		sup à env. 2.00x2.40m
	env. 1.50x2.30m		sup à env. 2.00x2.50m





Espace cinéraire avec columbariums, jardin du souvenir et banc

Ossuaire ou tombe militaire, manque d'information



DIAGNOSTIC

H. Gestion des Concessions et Espace Cinéraire

Gestion de l'abandon : Les sépultures en fin de concession ou en état d'abandon manifeste nécessitent un processus d'identification et de signalisation régulier pour inciter les concessionnaires à se manifester auprès des services municipaux.

Saturation à court terme du columbarium : Le cimetière dispose de 4 columbariums de 3 cases chacun. Avec une tendance nationale à la crémation dépassant les 40%, la capacité actuelle (12 cases) risque d'être saturée rapidement, ne permettant pas de répondre à la demande croissante (50% part attendu en 2030 d'incinération).

Manque de diversité de l'offre cinéraire : L'offre est limitée au columbarium (élévation) et au jardin du souvenir (dispersion). Il n'existe pas de solution de «cavurne» (petit monument cinéraire au sol), privant les familles d'une alternative entre la tombe traditionnelle et la case murale.

Jardin du souvenir : Présent et bien réalisé avec la présence d'un banc.

I. Équipements, Services et Obligations Légales

Absence d'indication sur l'emplacement de l'ossuaire communal : Le cimetière ne semble pas disposer d'un ossuaire conforme. Selon l'article L2223-4 du CGCT, c'est une obligation légale pour recueillir les restes exhumés lors des reprises de concessions. Des tombes militaires présentes seraient l'emplacement qui accueillent l'ossuaire.

Déficit d'outils de gestion : La gestion des concessions repose sur un registre papier et un plan. L'absence de informatisé complique le travail administratif de mise à jour et la recherche de tombes pour les familles.

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Diagnostic Gestion des Concessions et Espace Cinéraire	Page 10/18
-------------------------------	-----------------------------------	--	--	--	---------------

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

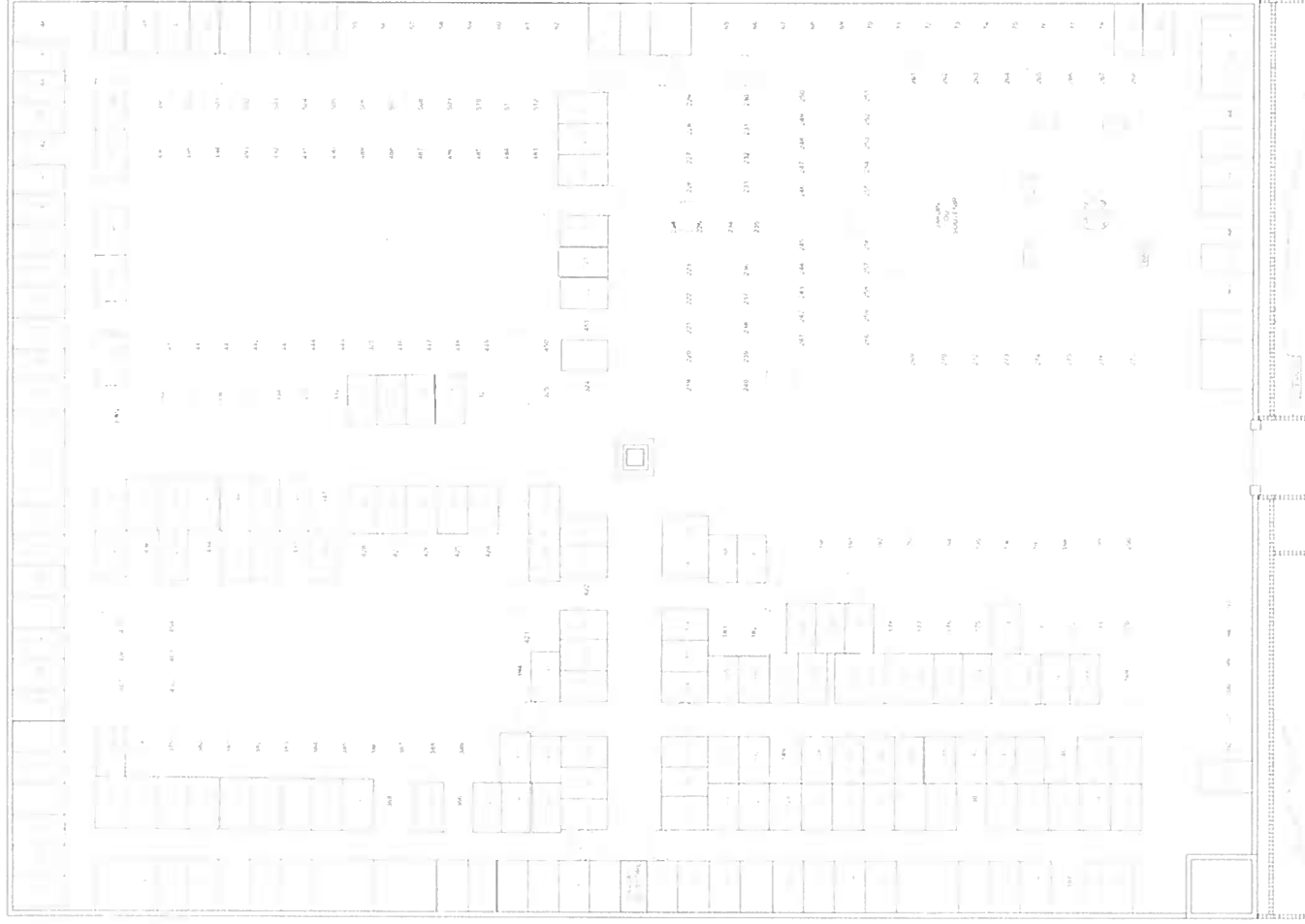
A. Analyse capacitaire

Le plan proposé permet d'obtenir un total d'environ 400 concessions, dont une cinquantaine de cavurnes au sol disposant de concession de 1m x 1m. Les columbariums ont une capacité d'accueil, en conservant le modèle actuel, de 42 cases.

B. Gestion de l'Eau

- Récupération des eaux pluviales : Installer des gouttières sur le bâtiment de rangement avec un système de captation des eaux de pluie.
- Prévoir un drainage pour le trop-plein.
 - Étudier la possibilité d'utiliser un réservoir de captation pour l'arrosage ou nettoyage des monuments.

Signalisation du point d'eau : Ajouter un élément visuel clair pour identifier le point d'eau.





Exemple d'allée en béton strié (Nogent-le-Roi)



Exemple d'allée en béton désactivé (Chaudon)

Exemple d'allée en gravier (Nogent-le-Roi)



Exemple d'allée en stabilisé (Marboué)



ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

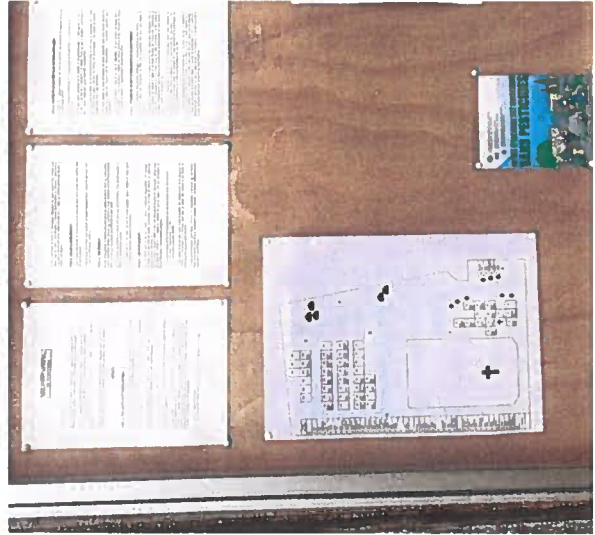
C. Accessibilité et Mobilité Réduite (PMR)

Rendre les allées praticables :

- Aménager des allées principales et secondaires stables, non meubles et non glissantes (par exemple, utilisation de matériaux stabilisés ou d'un revêtement adapté).
- Assurer la planéité des cheminements principaux.

Mise en conformité du portail : Reprendre le système d'ouverture du portail (porte piéton et portail véhicule) pour garantir un accès aisé et sécurisé aux PMR. Sécurité des non-voyants : Mise en place d'une signalisation visuellement contrastée (1,20m - 1,40m) sur les obstacles et le mobilier urbain, conformément à l'arrêté de 2007.

Confort : Questionner la nécessité d'installer des bancs dans le cimetière pour permettre aux usagers de s'asseoir.



Exemple d'affichage simple (Ormoy)



Sol récent détérioré par un véhicule (Gazeran)

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

D. Gestion des Véhicules et Accès

Application du règlement : Remplacer le cadenas à code par un système à clé pour les véhicules, afin de faire respecter le règlement intérieur et d'assurer une vérification de l'ouverture par un agent ou un élu.

Information des usagers : Afficher de manière visible le règlement du cimetière ainsi qu'un plan de repérage des tombes.

Stabilité des allées : Mettre en place des bordures sur l'allée principale pour garantir sa bonne tenue dans le temps et la résistance au passage de véhicule.



Exemple de tri sélectif (Néron)



Exemple de sol pour zone de tri (Marboué)

E. Gestion des Déchets

Mise en place du tri sélectif : Prévoir une zone de collecte des déchets avec séparation claire entre :

- Déchets non-recyclables (notamment plastique).
- Terre et déchets végétaux.
- Gravats (pots en terre cuite cassés, etc.).

Accessibilité de la zone de tri : Aménager cette zone sur un sol stable (dalle, béton) pour garantir un accès aisé par tous les temps et à tous.

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Orientation Gestion Véhicules et Accès - des Déchets	Page 13/18



Exemple de signalétique (Epernon)



Exemple allée enherbée avec dalle (Nogent-le-Roi)



Exemple de plantation intertombes (Néron)



Exemple de plantation intertombes(Nogent-le-Roi)

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

F. Gestion de la Végétation et Zéro Phyto

L'approche préconisée est la gestion différenciée, adaptant l'entretien à la fonction et la fréquentation de chaque zone. Le principal enjeu est l'adhésion culturelle des usagers.

Communication et pédagogie :

- Expliquer aux usagers que le "propre" n'est plus le "minéral nu" mais le "végétal géré".
- Mettre en place une signalétique détaillée expliquant la démarche environnementale de la commune pour la gestion de la végétation.

Aménagement des allées secondaires :

- Opter pour des allées secondaires enherbées avec le choix d'une essence rustique, peu gourmande en eau et résistante à la sécheresse.
- Installer un géotextile sous les allées pour limiter la pousse des adventices.
- Procédure d'inhumation : La végétalisation des allées est compatible avec les inhumations. Il faudra informer les Pompes funèbres intervenantes (utilisation d'une bêche pour les déblais, tassement du substrat et réensemencement après fermeture du trou).

Entretien et méthodes alternatives :

- L'engazonnement nécessite 4 à 6 tontes par an.
- Le désherbage sera manuel ou thermique, représentant un investissement en temps de travail (dizaines de passages annuels).

Gestion des inter tombes : Possibilité de réaliser des plantations de vivaces afin de limiter le désherbage

Planification et concertation :

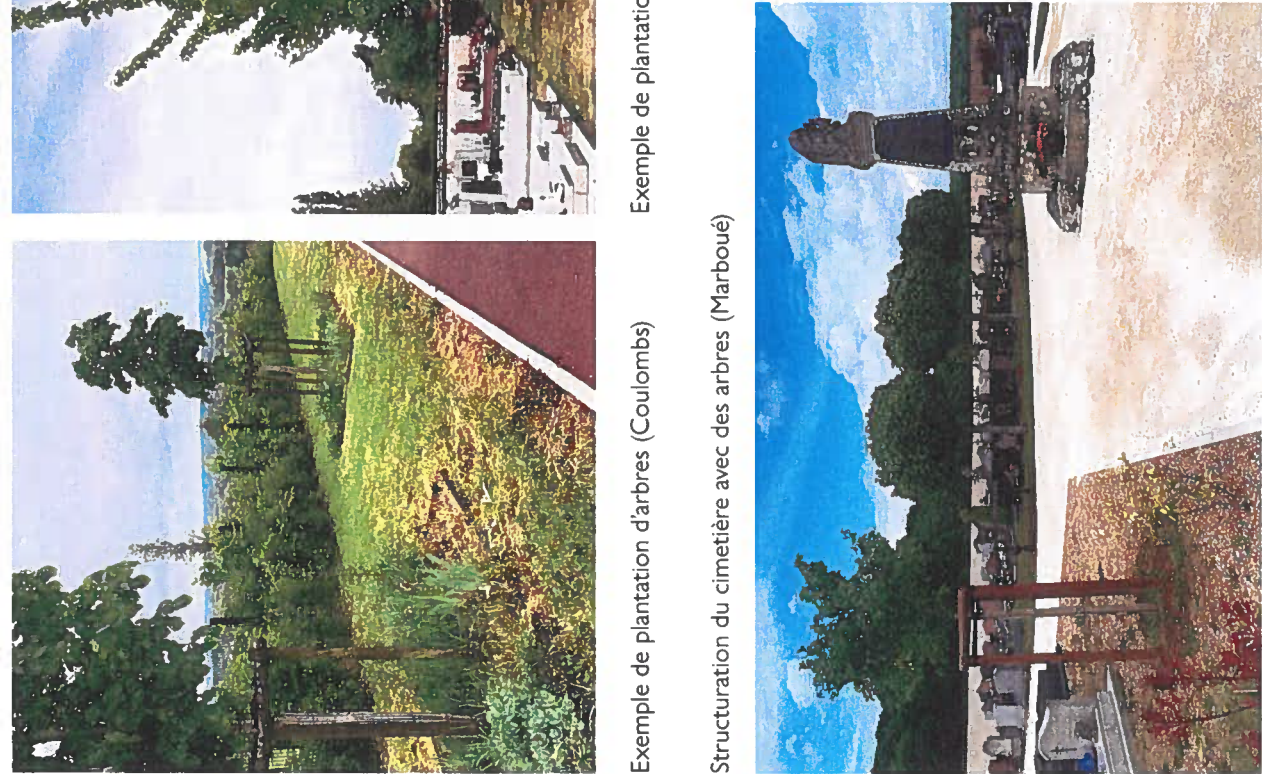
- Élaborer un plan de gestion pluriannuel pour dégager des objectifs précis et une visibilité financière à long terme.
- Créer un groupe de travail composé d'un élu, d'un membre du personnel administratif (secrétaire de mairie) et d'un membre du personnel technique (agent d'entretien) pour coordonner la modification de la gestion du cimetière.



Exemple de plantation d'arbres (Coulombs)



Exemple de plantation d'arbres (St-Jean-de-Braye)



Structuration du cimetière avec des arbres (Marboué)

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

F. Gestion de la Végétation et Zéro Phyto

Choix des essences : Privilégier des espèces locales et résilientes face au changement climatique (en s'appuyant sur les recommandations du CAUE 28 et de l'Agence Régionale de la Biodiversité ARB Centre-Val de Loire).

Plantation d'arbres :

- L'implantation d'arbres permet de structurer les espaces, d'offrir un confort thermique crucial pour les usagers (réduction de la température au sol) et de rendre la végétalisation plus acceptable.
- Prévoir des fosses de plantation généreuses (4 à 6 m² par arbre) pour assurer leur pérennité sans endommager les monuments voisins ainsi que des barrières anti-racines verticales (PEHD).
- Nécessité de choisir des essences adaptées et de prévoir un système pour contenir et diriger le développement racinaire.

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Orientation Gestion de la Végétation et Zéro Phyto	Page 15/18
-------------------------------	-----------------------------------	--	--	--	---------------



Nettoyage des chaperons



Envahissement végétal des allées

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

G. État du Bâti et de l'Enceinte

Nettoyage des chaperons : Programmer une campagne de nettoyage des chaperons pour enlever les mousses présentes.

Prévoir vérification de la structure : nécessité de vérifier plus en détails et depuis l'intérieur la nature de ces fissures (possibilité uniquement esthétique sur l'enduit).

Exemple de cavurne (Marboué)



Exemple de signalétique fin concession (Chaunay)



H. Gestion des Concessions

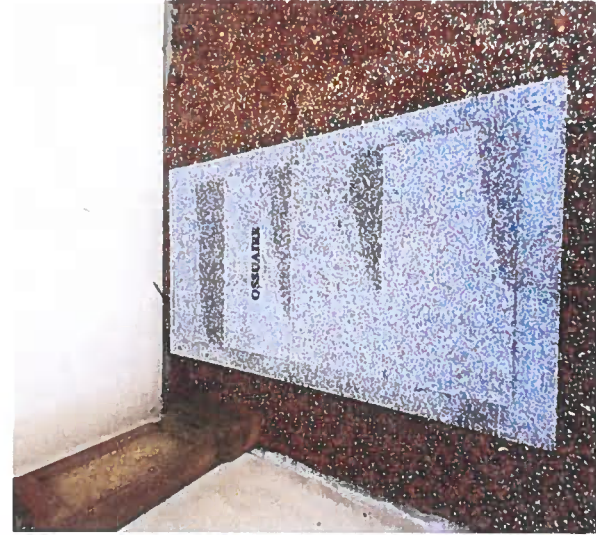
Standardisation des dimensions : Uniformiser les dimensions des nouvelles concessions et des ouvrages réalisés.

- Recommandation : 1,40 m x 2,50 m en périphérie ; 1,40 m x 2,40 m pour les nouvelles concessions ; et maintenir parfois 1,40 m x 2,25 m pour s'adapter à l'existant.
- S'assurer que le prix de la concession reflète cette réalité dimensionnelle.

Diversification des options cinéraires : Prévoir d'autres options pour les concessions, notamment des monuments cinéraires adaptés aux urnes et anticiper un espace plus important pour les columbariums.

Gestion de l'abandon : Procéder à l'identification régulière des sépultures en fin de concession ou en état d'abandon manifeste, et apposer une signalétique pour inciter les concessionnaires à se manifester auprès des services municipaux.

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Orientation Etat du Bâti - Gestion des Concessions	Page 16/18



Exemple d'ossuaire (Pagny-lès-Goin)



Exemple de signalétique avec QR code (Lorrain)

ORIENTATION EN RÉPONSE AU DIAGNOSTIC

I. Équipements, Services et Obligations Légales

Création d'un ossuaire : Construire ou dédier un caveau spécifique pour servir d'ossuaire communal, indispensable pour la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions abandonnées. Si l'ossuaire est déjà présent, créer une signalétique adaptée.

Modernisation de la gestion : Étudier la mise en place d'un logiciel de gestion funéraire avec plan numérique pour l'utilisation au quotidien par les agents de la mairie. Réfléchir à quelle utilisation possible dans le cimetière de cette ressource (en borne d'information ou en QR code à l'entrée).

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Orientation Équipements, Services et Obligations Légales	Page 17/18
-------------------------------	-----------------------------------	--	--	---	---------------

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

<https://senantes.fr/fr/rb/1712635/cimetiere-188>

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000006164562>

<https://www.info.gouv.fr/accessibilite/accessibilite-des-etablisements-recevant-du-public-erp>

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/accessibilite-voirie-espaces-publics>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000000646680/>

<https://www.ecovegetal.com/zero-phyto-vegetalisation-du-cimetiere-evite-desherbage/>

<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres/>

<https://www.adaptaville.fr/vegetaliser-les-cimetieres>

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/vegetaliser-mon-cimetiere>

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/comprendre/dossiers-thematiques/cimetieres-et-biodiversite>

https://www.lechorepublicain.fr/loupe-28240/travaux-urbanisme/le-cimetiere-en-pleine-transformation_13887050/

https://actu/centre-val-de-loire/la-loupe_28214/coup-de-jeune-pour-le-cimetiere-de-la-loupe-apres-cinq-ans-de-travaux-il-passe-bientot-a-lerc-numerique_63907781.html

https://www.lechorepublicain.fr/luisant-28600/actualites/les-cimetieres-montres-en-exemple_14627601/

<https://www.intensite.net/un-cimetiere-plus-accessible-et-plus-vert-a-marboue>

invenire Architecte	1 rue des Ormes 28210 Senantes	Maîtrise d'ouvrage Mairie de Senantes 28210 SENANTES	Projet CIMETIERE COMMUNAL DE SENANTES DIAGNOSTIC & ORIENTATION	Document Ressources documentaires	Page 18/18
-------------------------------	-----------------------------------	--	--	---	---------------